

Commune : MAS SAINTES PUELLES

Lieu dit "Le Pontignol "

Date : 20 Mai 2021

Schéma de principe

Filière d'assainissement préconisée

Echelle: 1/500

Bureau d'études OPALE

Z.A La Plaine

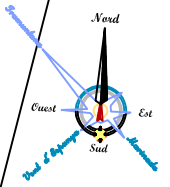
11 300 Cournanel

Tél: 04 68 69 20 01

Fax: 04 68 20 97 73



Zone d'implantation pour une filière agréée de
4 Equivalents Habitants.
(Parue au journal officiel de la république
Française)



Rejet au réseau pluvial existant
après autorisation du propriétaire

pente de 0 à 2%

Ventilation secondaire, au
niveau du faîtage ou d'un arbre
avec extracteur éolien
Ventilation primaire conseillée

Zone pour la partie de la conduite
de type drain de dispersion
afin de minimiser le rejet superficiel



Dimensionnement établi en fonction des
informations recueillies auprès du pétitionnaire.
Respect des distances préconisées.
Un accès pour l'entretien des ouvrages
devra être possible.
Le nombre de sorties d'effluents du bâtiment est donné
à titre indicatif, toutes les eaux usées de l'habitation,
doivent rejoindre le prétraitement
Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement
sont déconseillées.
Un écoulement gravitaire devra être respecté lors
de l'implantation des ouvrages.
Autorisation du propriétaire de la parcelle voisine
pour le droit au rejet.